



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
des Pyrénées-Orientales

ARRIVE LE

06 MARS 2025

Communauté de Communes
ACVI

OBJET : Renouvellement adhésion ADIL 66 - année 2025.

A Perpignan, le 26 février 2025.

Monsieur le Président,

Notre agence a pour vocation de vous renseigner, d'informer ses autres partenaires et tous les publics sur les questions de droit liées à l'habitat et au logement. Elle se situe ainsi au carrefour de ces problématiques à l'échelle départementale.

En conformité avec la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, qui définit notre objet statutaire, ce n'est pas moins de 75 000 consultations qui ont été données gratuitement depuis notre ouverture au public, le 15 avril 2013.

Dans cet élan, je vous sollicite afin de renouveler votre adhésion à l'ADIL pour l'année 2025.

L'Assemblée Générale de l'ADIL 66, lors de sa séance du 17 juin 2024 et suivant les recommandations de son Conseil d'Administration, a fixé le montant des cotisations des membres de l'ADIL 66 pour l'exercice 2025.

Concernant le **Collège 3** (réunissant les collectivités, les établissements publics et autres organisations d'intérêt général) le montant de la cotisation s'élève à **0.10 centimes d'euros par habitant**.

56.280 habitants résident dans la communauté de communes Albères/Côte Vermeille/ Illiberis, le montant de votre cotisation est de 5628€.

Par ailleurs, vous voudrez bien informer la Directrice de l'ADIL 66, Fanny Brunet, du nom de votre titulaire et de son suppléant pour représenter votre structure.

Je vous remercie de votre implication qui permettra de poursuivre notre dynamique et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Toussainte CALABRESE
Présidente

Monsieur Antoine PARRA
Président

Communauté des communes Albères Côte Vermeille Illiberis
Chemin de Charlemagne
66704 ARGELES SUR MER CEDEX

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0098-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025